



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Mission régionale d'autorité environnementale Grand Est
du Conseil général de l'environnement
et du développement durable**

Strasbourg, le 22/02/2022

Le Président de la Mission Régionale d'Autorité
environnementale

à

Dossier suivi par : Laurent Berthoux
Tél. : 03 88 13 07 39 - 07 64 87 32 66

Courriel :
laurent.berthoux@developpement-durable.gouv.fr

Direction départementale des territoires de l'Aube
18 Rue Armand
CS 20 052
10201 Bar-sur-Aube CEDEX

A l'attention de Pascal Lux

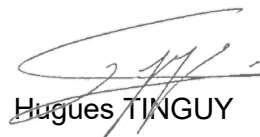
Objet : Accusé de Réception de l'Autorité environnementale
Demande d'avis relatif au projet de construction d'un parc photovoltaïque à Vendevre-
sur-Barse (10)

Vous avez saisi pour avis l'Autorité environnementale sur le projet de construction d'un parc photovoltaïque à Vendevre-sur-Barse (10).

La Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) du Conseil général de l'environnement et du développement durable, autorité environnementale compétente pour le dossier cité en objet, en accuse réception le **21 février 2022**.

L'avis sera formulé dans un délai de deux mois, soit au plus tard le **21 avril 2022**, et sera mis en ligne sur le site internet de la MRAe à l'adresse suivante : <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/grand-est-r5.html>. À défaut de s'être prononcée dans ce délai, l'Autorité environnementale est réputée n'avoir aucune observation à formuler.

Pour le Président
de la Mission Régionale d'Autorité environnementale,
et par délégation,
l'adjoint au chef du Service évaluation environnementale,


Hugues TINGUY

MRAe

Mission régionale d'autorité environnementale

2 rue Augustin Fresnel 57070 METZ tél. +33 (0)3 72 40 84 30 www.mrae.developpement-durable.gouv.fr